

Les formalités d'urbanisme

pour les particuliers : que faut-il faire ?

DATE DE MISE À JOUR : AVRIL 2017 | Fiche 1.2

J'envisage de réaliser des travaux de peinture des menuiseries extérieures, portail, garde-corps et claires-voies.

Quelles sont les formalités ?

1 - Identité du déclarant
 Le déclarant indique dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les transactions aux constructions en l'absence d'opposition. Il sera évidemment des taxes d'entretien et les échéances. Dans le cas de déclarants multiples, cliquer des déclarants, à partir de 2^{ème}, doit remplir la liste complémentaire relatives demandées.

Vous êtes un particulier	<input checked="" type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur
Nom : PARTHENAY	Prénom : Xavier	
Date et lieu de naissance		
Date : 01/07/1915	Commune : PARTHENAY	
Département : 07	Pays : FRANCE	
Vous êtes une personne morale		
Dénomination : N° SIRET	Raison sociale : _____	
Type de société (SA, SCI...): _____		
Représentant de la personne morale <input checked="" type="checkbox"/> Madame		
<input type="checkbox"/> Monsieur		
Nom : _____		
Prénom : _____		

Dépôt de la demande

Avant la réalisation des travaux, je dois déposer à la **Mairie** de la commune concernée par le projet un dossier de demande de **Déclaration préalable de travaux (DP) en trois exemplaires**, complets et constitués des pièces suivantes :

- **CERFA** n°13703 renseigné, daté et signé (disponible sur le site : www.service-public.fr)

Références cadastrales : fiche complémentaire

P 2/7

- **Déclaration** des éléments nécessaires au calcul des impositions pour une déclaration préalable : renseignée, datée et signée

3 - Le terrain
Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

• **Références cadastrales**³ : (si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 3)
Préfixe : Section : Numéro :

• **Surface de la parcelle cadastrale (en m²)** :

• **Adresse du terrain**
Numéro : Voie : Rue Béranger
Lieu dit : Localité : PARTHENAY
Code postal : 79 2 0 0 BP Codex :

Si ce terrain est situé dans un lotissement, cochez cette case

Cette divulgation, qui est facultative, peut faciliter votre recherche de financement ou de bénéfices d'imposition plus favorables.

1. Reemplazamiento covalente de los carbonos en las amínicas

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature du la construction (surface toxique (2) totale créée de la ou des constructions), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : **0 m²**

P 6/7

4 - Le projet

4.1 - Nature de votre projet (cochez la ou les cases correspondantes)

Nouvelle construction
 Type d'annexe créé : Piscine Garage Veranda Abri de jardin
 Autre (précisez) :

Travaux sur une construction existante
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
 Autre (précisez) : Peinture des menuiseries extérieures

Clôture

Courte description de votre projet (facultatif) :
 Fenêtres et volets en beige RAL 1015 ; porte et portail en rouge RAL 3005.
 Peinture des encadrements et des passerelles de toit en beige.]

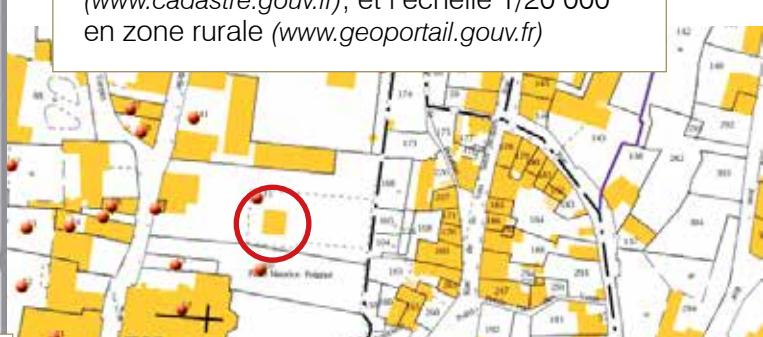
Votre projet concerne : votre résidence principale votre résidence secondaire

4.2 - Surfaces de plancher (veuillez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces)

Si votre projet modifie la surface de plancher, indiquez :

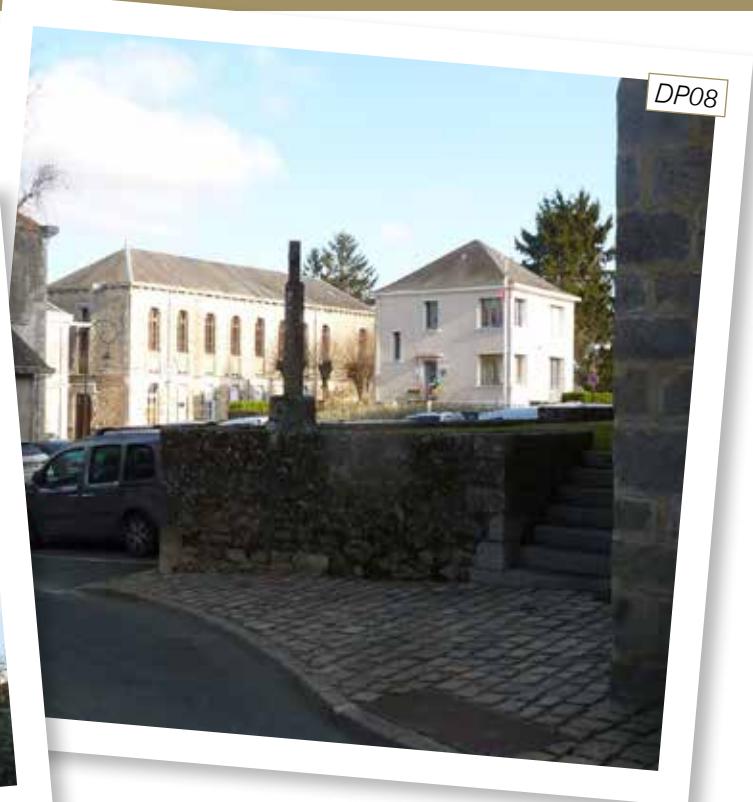
- la surface de plancher existante : la surface de plancher créée :
- la surface de plancher supprimée :

P. 3/7



Les formalités d'urbanisme

J'envisage de réaliser des travaux de peinture des menuiseries extérieures, portail, garde-corps et claires-voies.



Instruction du dossier

Le délai de droit commun pour l'instruction d'une déclaration préalable de travaux est de **1 mois**, il peut être majoré de **1 mois supplémentaire** lorsque le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable.

Dépôt du dossier **Instruction** **Décision**



1 mois (+ 1 mois si le projet se situe aux abords d'un Monument historique ou en Site patrimonial remarquable)

Décision

Un courrier de la Mairie ou un arrêté administratif vous sera adressé pour vous informer des suites données à votre dossier.

Liens utiles :

www.service-public.fr
www.cadastre.gouv.fr
www.geoportail.gouv.fr
www.cc-parthenay-gatine.fr

- **DP07** : Photographies de l'environnement proche pour connaître l'aspect actuel du bâtiment (toutes les façades concernées), *en couleurs*
 - **DP08** : Une photographie minimum de l'environnement lointain, depuis la voie publique faisant apparaître la construction concernée et les constructions avoisinantes (ou le paysage en zone rurale), *en couleurs*
 - **DP11** : Une notice supplémentaire lorsque le projet se situe dans un périmètre protégé au titre des Monuments historiques, faisant apparaître :
 - Les matériaux utilisés : type, couleur, aspect, finition (*nuancier RAL ou autre, peinture mate ou satinée...*)
 - Leurs modalités de mise en œuvre et d'exécution (*traitement antirouille, nombres de couches, traitement des pentures...*)
- Précision** : Il est possible de fournir cette notice pour tout projet, en dehors du périmètre Monuments historiques.